

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE DES DIPLÔMES DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-26, D. 212-42 et D. 212-58 ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu l'arrêté du 07 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06 février 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Certificat Complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs des diplômes de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	AMESTOY	Mathieu
Madame	BISSON	Betty
Madame	CARSAC	Marion
Madame	CHOY	Elsa
Monsieur	COLLIN	Arthur
Monsieur	DE WAELE	Cédric
Monsieur	DESOBRY	Brice
Monsieur	GEORGES	Maxime
Madame	GHILLAIN	Lola
Monsieur	GILBERT	Ludovic
Monsieur	GOURSAUD	Mikaël
Madame	PAILLOUX	Mathilde
Madame	SERE	Marie
Madame	VANNIER	Claire

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bruges, le 06/02/2025

Pour la Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de
Bordeaux,
Chancelière des Universités
Et par délégation,
La Conseillère d'animation sportive


Emmanuelle DJADJO